

1.5 Prestations sociales

Les **prestations sociales** non contributives (distinctes de celles accordées en contrepartie de cotisations et qui correspondent à un revenu de remplacement – allocations chômage, pensions de retraite, indemnités maladie, pensions d'invalidité, etc.) constituent un des éléments du système de redistribution français. Elles sont composées notamment des **prestations familiales**, des **allocations logement**, des **minima sociaux** et de la **prime d'activité**. En 2021, le montant global de ces prestations, versées aux ménages vivant en logement ordinaire de France métropolitaine, s'élève à 63,3 milliards d'euros selon l'enquête sur les Revenus fiscaux et sociaux.

En 2021, en France métropolitaine, 12,9 millions de ménages (soit 44 % d'entre eux) bénéficient de prestations sociales (hors personnes vivant en collectivité ou sans domicile) ► **figure 1**. Ces prestations représentent 11,0 % du **niveau de vie** des ménages bénéficiaires, avec un montant moyen de 2 780 euros annuels par **unité de consommation (UC)** ► **figure 2**.

6,4 millions de ménages reçoivent des prestations familiales (soit 22 % des ménages), hors aides au mode de garde, pour un montant moyen de 1 670 euros annuels par UC. Ces aides sont versées au moment des naissances (ou adoptions), lorsqu'un des parents réduit son activité professionnelle en présence d'un enfant en bas âge, ou ultérieurement pour assurer l'entretien ou l'éducation de l'enfant. 81 % des bénéficiaires de prestations familiales sont des ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 50 ans.

Les aides au logement concernent 6,0 millions de ménages (soit 20 % des ménages), pour un montant moyen annuel de 1 270 euros par UC. Locataires et accédants à la propriété peuvent

les percevoir, sous conditions de ressources. 56 % des bénéficiaires sont des ménages dont la personne de référence a moins de 50 ans.

3,2 millions de ménages perçoivent au moins un des revenus minima garantis (soit 11 % des ménages) : le **revenu de solidarité active (RSA)**, l'**allocation aux adultes handicapés (AAH)** ou les allocations permettant d'atteindre le minimum vieillesse, notamment l'**allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)**.

Un ménage bénéficiaire dispose en moyenne à ce titre de 3 880 euros annuels par UC en 2021. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la prime d'activité remplace la composante dite « activité » du RSA ainsi que la prime pour l'emploi. 5,2 millions de ménages la perçoivent en 2021 (soit 18 % des ménages) pour un montant moyen annuel de 940 euros par UC.

En 2021, les prestations sociales non contributives comptent pour 5,9 % du niveau de vie de l'ensemble des ménages, mais cette part est très variable selon le niveau de vie ► **figure 3**. Elles représentent 49,7 % du niveau de vie des ménages les plus modestes (dont le niveau de vie est inférieur au 1^{er} **décile**), contre 0,5 % pour les ménages les plus aisés (niveau de vie supérieur au 9^e décile). La part cumulée des allocations logement, des minima sociaux et de la prime d'activité dans le niveau de vie diminue très rapidement à mesure que ce dernier s'élève, passant de 34,4 % du niveau de vie des ménages les plus modestes à 7,9 % de celui des ménages dont le niveau de vie est compris entre le 2^e et le 3^e décile. Ces transferts sont en effet destinés principalement aux ménages ayant des revenus modestes. Les prestations familiales sont, quant à elles, moins ciblées. Leur part dans le niveau de vie diminue donc moins rapidement quand celui-ci s'élève. ●

► Définitions

Prestations sociales, prestations familiales, allocations logement, minima sociaux, prime d'activité, niveau de vie, unités de consommation (UC), revenu de solidarité active (RSA), allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) ou minimum vieillesse, décile : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

- Minima sociaux et prestations sociales – Ménages aux revenus modestes et redistribution, coll. « Panoramas de la Drees », édition 2023.
- « Les réformes sociofiscales de 2022 augmentent le revenu disponible des ménages, en particulier des plus modestes, du fait des mesures exceptionnelles de soutien au pouvoir d'achat », in France, portrait social, coll. « Insee Références », édition 2023.

► 1. Nombre de ménages bénéficiaires de prestations sociales en 2021, selon l'âge de la personne de référence

en milliers

Âge	Prestations familiales		Allocations logement	Minima sociaux	Prime d'activité	Ensemble des prestations sociales ¹	Nombre total de ménages
	Ensemble	dont allocations familiales					
Moins de 30 ans	389	161	915	362	992	1 527	2 252
De 30 à 49 ans	4 833	3 846	2 427	1 127	2 576	6 566	9 581
De 50 à 59 ans	1 087	764	1 277	694	1 255	2 765	5 864
De 60 à 74 ans	119	61	961	723	359	1 513	6 919
75 ans ou plus	6	3	384	275	16	560	4 527
Ensemble	6 434	4 835	5 964	3 181	5 198	12 931	29 143

¹ Hors indemnité inflation.

Lecture : 1 527 000 ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans bénéficient de prestations sociales.

Champ : France métropolitaine, ménages vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.

► 2. Montant annuel moyen des prestations sociales en 2021, selon l'âge de la personne de référence du ménage bénéficiaire

en euros par unité de consommation

Âge	Prestations familiales		Allocations logement	Minima sociaux	Prime d'activité	Ensemble des prestations sociales ¹	Part dans le niveau de vie (en %)	Répartition des prestations sociales (en %)
	Ensemble	dont allocations familiales						
Moins de 30 ans	1 910	1 020	1 510	4 100	940	3 470	20,9	10,1
De 30 à 49 ans	1 740	1 100	1 300	3 340	960	2 730	14,8	58,9
De 50 à 59 ans	1 300	990	1 090	3 970	940	2 360	9,0	18,5
De 60 à 74 ans	1 480	1 150	1 290	4 590	860	3 390	5,8	9,6
75 ans ou plus	ns	ns	1 240	4 750	620	3 510	2,8	2,9
Ensemble	1 670	1 080	1 270	3 880	940	2 780	11,0	100,0

ns : non significatif.

¹ Hors indemnité inflation.

Notes : Pour chaque prestation sociale, son montant moyen et sa part dans le niveau de vie sont calculés sur les seuls ménages bénéficiaires de cette prestation. Pour l'ensemble des prestations sociales, leur montant moyen et leur part dans le niveau de vie sont calculés uniquement sur les ménages bénéficiaires d'au moins une prestation.

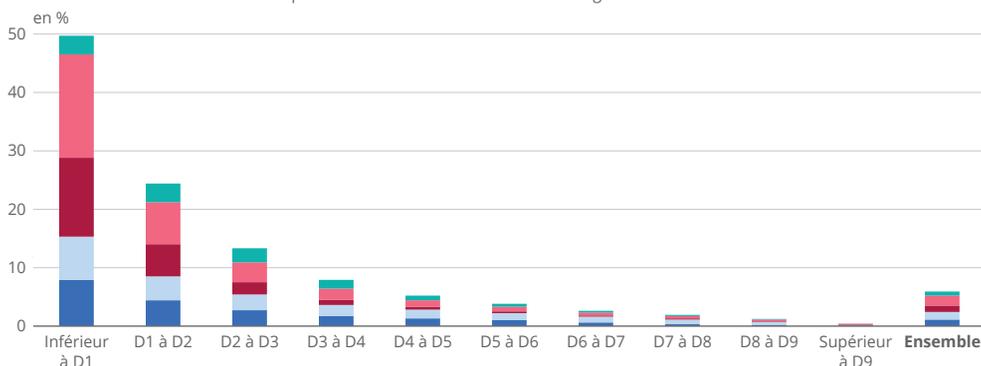
Lecture : Les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans et qui bénéficient d'une allocation logement perçoivent en moyenne 1 510 euros au titre de cette allocation.

Champ : France métropolitaine, ménages percevant des prestations sociales et vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.

► 3. Part des prestations sociales¹ dans le niveau de vie selon le niveau de vie en 2021

● Allocations familiales ● Autres prestations familiales ● Allocations logement ● Minima sociaux ● Prime d'activité



¹ Hors indemnité inflation.

Lecture : Les prestations sociales représentent 49,7 % du niveau de vie des 10 % des personnes les plus modestes.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2021.